

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### 1. Définitions

GuestBox™ est une marque déposée par la société KWEETIX, sise, Avenue du Vert Chasseur 3A, 1180 Bruxelles, Belgique.

Le locataire est une personne physique ou morale. Dans le cas d'une personne morale, le signataire du contrat est présumé être un représentant légal ayant la faculté d'engager la société qu'il représente à l'égard de la société Kweetix.

### 2. Opposabilité

Les stipulations de nos conditions générales font partie intégrante de nos offres ou de toute convention conclue. Le client est censé en avoir pris connaissance et en avoir accepté toutes les clauses, sauf stipulation expresse contraire.

### 3. Contrat de location

Ce document exprime l'accord entre les parties. Aucune modalité, condition ou obligation orale ou écrite, expresse ou implicite, et autre que celles contenues dans ce document ne pourra être invoquée.

Le contrat entre en vigueur à la date de réception du paiement de la commande jusqu'à la récupération du matériel à la date convenue sur le lieu de l'événement, et sous réserve de vérification de son intégrité et de son bon état de fonctionnement.

Le présent accord ne peut en aucun cas être modifié, sauf accord écrit signé par les deux parties.

Tout changement d'adresse concernant le lieu de location de la borne interactive doit être notifié au plus tard 3 mois avant la date de location. Au-delà de cette période, Kweetix se réserve le droit de refuser toute modification au présent accord.

Sauf en cas de déclaration frauduleuse, le seul recours possible pour le locataire à l'égard de toute déclaration inexacte est une réclamation pour violation de contrat.

### 4. Paiement

Le paiement intégral fait office de validation de réservation. Kweetix se réserve le droit d'annuler toute réservation en cas de non-paiement par le client de la facture à sa date d'échéance.

Aucun remboursement ne sera accepté en cas d'erreur d'utilisation par le client ou en cas d'absence ou de refus d'autorisation de la borne interactive sur le lieu de location. Aucune remise ne sera accordée en cas d'utilisation limitée de la borne interactive.

### 5. Annulation

Toute demande d'annulation doit être formulée par écrit au plus tard 3 mois avant la date de la location. Au-delà de cette période, aucun remboursement ne pourra être réclamé sous aucun motif que ce soit.

### 6. Utilisation du matériel

Le matériel est remis au client en bon état de fonctionnement, n'ayant subi qu'une usure normale due à une utilisation conforme aux normes et prescriptions du constructeur.

Toute utilisation non conforme du matériel, ou en dehors des conditions d'environnement spécifiées par le constructeur, ou de bon sens, pendant la période de location, est interdite. Toute conséquence dommageable pouvant en résulter étant de la responsabilité exclusive du locataire, de même que toute panne induite lui étant alors imputable.

Toute modification du matériel est interdite, y compris le démontage. En cas de panne, le locataire ne procédera notamment à aucune réparation, ne mandatera directement aucune société de maintenance, sauf accord préalable et écrit de Kweetix. Il ne retirera pas la plaque et les numéros d'identification du matériel en location. Toute conséquence dommageable résultant d'une modification sera de la responsabilité exclusive du locataire, de même que toute panne induite lui étant alors imputable.

Une panne électrique ou mécanique du matériel soudaine et fortuite et ne risquant pas de porter atteinte à la sécurité des personnes, que celui-ci soit récent ou non (usure normale), est un événement sur lequel Kweetix ne peut raisonnablement exercer son contrôle, et dont la probabilité de réalisation n'est pas nulle. Toute conséquence dommageable pouvant résulter d'une telle panne pour le locataire n'est en aucun cas imputable à Kweetix, sauf cas de faute lourde ou intentionnelle de la part de Kweetix.

Le locataire doit s'assurer que le matériel ne sera pas déplacé durant toute la durée de la location, excepté par un représentant de la société Kweetix.

Le locataire doit s'assurer d'obtenir les autorisations nécessaires pour l'utilisation du matériel sur le lieu de l'événement. Kweetix ne pourra être tenu pour responsable en cas de refus ou d'absence de toute autorisation.

Le matériel reste à tout moment la propriété de la société Kweetix.

Le matériel doit être livré à la date de location par le représentant Kweetix. Celui-ci s'assurera qu'il soit opérationnel et en parfait état de fonctionnement. Le client signera un document de dépôt attestant qu'il confirme que le matériel est opérationnel et en parfait état de fonctionnement.

Le représentant de la société Kweetix peut refuser de livrer le matériel si :

- Il pense que la borne ne sera pas utilisée conformément aux conditions générales.
- Le lieu ou l'emplacement est considéré comme dangereux ou risqué pour la santé.
- Le lieu ou l'emplacement est considéré comme pouvant causer des dommages au matériel.
- Le lieu ou l'emplacement est considéré comme non sécurisé.
- Le client devant signer le document de dépôt de la borne ne peut être trouvé lors de la livraison de celle-ci sur le lieu de l'événement.

Le client peut refuser d'accepter la livraison du matériel si :

- Il pense que le matériel est abîmé ou défectueux au point de ne pas être utilisable.
- La livraison du matériel est effectuée ultérieurement à la limite fixée sur le contrat de location.

#### **7. Dégâts, pertes ou réparation**

Le locataire est responsable de la perte, vol, destruction ou pour tout dommage occasionné au matériel loué, de quelque manière ou par quiconque et quelle qu'en soit la cause. Le matériel est loué au risque du locataire (autre qu'en raison d'usure normale) et celui-ci s'engage à indemniser pleinement et efficacement la société Kweetix à l'égard de toute réclamation, procédure, coût, dépense, perte, dommage encouru par Kweetix et résultant directement ou indirectement de toute perte, vol, destruction, blessure ou dommage.

#### **8. Assurance**

Le matériel est assuré par Kweetix avec une franchise de 430 euro à charge du locataire en cas d'application des clauses stipulées au point 7.

#### **9. Limitation de responsabilité**

Sauf disposition contraire d'ordre public, Kweetix ne sera en aucun cas responsable à raison de préjudices directs et indirects (y compris les manques à gagner, interruptions d'activités, pertes d'informations, ou autres pertes de nature pécuniaire) résultant d'un retard ou d'un manquement commis par Kweetix dans l'exécution du présent contrat, alors même que Kweetix aurait été informé de l'éventualité de tels préjudices. En outre, le locataire reconnaît que Kweetix ne sera responsable à raison d'aucun manque à gagner subi par un tiers et d'aucune réclamation ou action en justice dirigée ou intentée contre le client par un tiers. En toute hypothèse, la responsabilité de Kweetix, quelle qu'en soit la cause ou le fondement, ne saurait excéder, au total, les sommes payées par le client à Kweetix pour la location du matériel au titre du contrat.

#### **10. Force majeure**

Kweetix ne peut être tenu responsable de tout manquement dans l'exécution de ses obligations en vertu du présent accord et peut suspendre l'exécution de celle-ci en raison de facteurs hors de son contrôle, y compris mais non limité à, telles que des catastrophes naturelles.

#### **11. Indépendance des clauses**

Dans le cas où une disposition du contrat serait jugée illicite, non valable ou inopposable par une juridiction compétente, les autres dispositions n'en conserveront pas moins leur plein effet.

#### **12. Litiges**

La loi belge est seule applicable dans le respect des présentes conditions générales.

En cas de contestation ne pouvant être aplanie par la voie de la conciliation ou de la médiation, le Tribunal de commerce de Bruxelles siégeant en langue française sera seul compétent.